PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue le **mardi 13 juin 2017 à 19h00**, à l'hôtel de ville, en la salle du conseil au 330, montée de l'Église, à laquelle sont présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Steve Gagnon, district 1
Julie Deslauriers, district 3
François Boyer, district 4
Stéphanie Tremblay, district 5
Xavier-Antoine Lalande, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Jean Dumais, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur Claude Panneton, directeur général est présent.
Me Stéphanie Parent, greffière, est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jean Dumais, procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

RÉSOLUTION 186-06-17
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement;

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance en retirant le point suivant :

3.7 Octroi d'une aide financière à l'Association Citoyenne du lac Légaré.

SUIVI

Monsieur le maire fait le suivi des questions du public de la dernière assemblée.

RÉSOLUTION 187-06-17
APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN MAI 2017

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du Conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et qu'en conséquence, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance suivante:

- Séance ordinaire du 09 mai 2017.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET DES PAIEMENTS AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 01 MAI AU 31 MAI 2017

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées couvrant la période du 01 mai au 31 mai 2017. Ces dépenses ont été effectuées en vertu du règlement de délégation, à un officier municipal, du pouvoir d'autoriser des dépenses et à la suite de l'adoption de résolutions par les membres du Conseil municipal.

Le paiement de ces comptes au montant de cinq cent vingt-trois mille huit cent quarante-sept dollars et quarante-quatre cents (523 847,44 $), en référence aux chèques numéros 18499 à 18603, a été effectué en vertu du règlement numéro 1007.

RÉSOLUTION 188-06-17
APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre:

D'APPROUVER la liste des comptes à payer, au montant d'un million cinq cent dix-neuf mille six cent soixante-huit dollars et soixante-dix-huit cents (1 519 668,78 $), en référence aux chèques numéros 18604 à 18792;

D'AUTORISER le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à en effectuer les paiements.

RÉSOLUTION 189-06-17
RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Colomban dispose actuellement d'une marge de crédit au montant de deux millions de dollars (2 000 000 $);

CONSIDÉRANT que la marge de crédit doit être renouvelée chaque année;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

DE RENOUVELER la marge de crédit à la Caisse populaire Desjardins de Saint-Jérôme, et ce, au même montant, soit deux millions de dollars (2 000 000 $);

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents à cet effet.

RÉSOLUTION 190-06-17
DÉPÔT ET APPROBATION DU RAPPORT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-COLOMBAN

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport des prévisions budgétaires 2017 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Colomban;

CONSIDÉRANT la couverture budgétaire approuvée par la Société d'habitation du Québec pour des crédits de vingt-sept mille cinq cent trente dollars (27 530 $);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'APPROUVER le budget 2017, tel que déposé, et d'émettre un paiement de deux mille sept cent cinquante-trois dollars (2 753 $), représentant la contribution de la Ville, soit dix pour cent (10 %) du déficit prévu au budget 2017;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au poste budgétaire 02-520-00-963.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 191-06-17
DÉPÔT ET APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DE SAINT-COLOMBAN

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers au 31 décembre 2016 de la Société de gestion de Saint-Colomban;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'APPROUVER les états financiers de la Société de gestion de Saint-Colomban au 31 décembre 2016 tels que présentés.

RÉSOLUTION 192-06-17
OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À AMI-CHAT ÉTHIQUE FÉLINE ST-COLOMBAN

CONSIDÉRANT la mission de l'organisme Ami-Chat Éthique Féline St-Colomban;

CONSIDÉRANT les deux rencontres tenues le 25 mai et le 01 juin 2017 avec le conseil d'administration de l'organisme et la Ville;

CONSIDÉRANT la situation financière de l'organisme en date du 30 mai 2017;

CONSIDÉRANT la politique liée aux aides financières versées aux organismes à buts non lucratifs;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'OCTROYER une aide financière supplémentaire au montant de mille dollars (1 000 $) à Ami-Chat Éthique Féline St-Colomban;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-702-90-970.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 193-06-17
OCTROI DE CONTRAT – CONCEPTION DU NOUVEAU SITE WEB DE LA VILLE (ADM-SI-2016-231)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitations pour la conception du nouveau site web de la Ville (ADM-SI-2016-231);

CONSIDÉRANT que les entreprises suivantes ont été invitées à soumissionner :

- ✓ Acolyte communications Inc;
- ✓ Archipel Synergie Créative Inc.;
- ✓ Locomotive Inc.

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 06 juin 2017:

ENTREPRISES	PRIX
Acolyte communication Inc.	51 991 $
Archipel Synergie Créative Inc.	71 550 $

CONSIDÉRANT la recommandation du conseiller aux communications et relations avec les citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre:

D'OCTROYER le contrat pour la conception du nouveau site web de la Ville à l'entreprise Acolyte communication Inc., et ce, conformément à leur soumission, datée du 06 juin 2017, au montant de cinquante et un mille neuf cent quatre-vingt-onze dollars (51 991 $) excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-100-00-726, projet 2017-12, à financer par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 194-06-17
DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS

CONSIDÉRANT que les *Archives nationales du Québec* ont approuvé le calendrier de conservation de la Ville de Saint-Colomban;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la destruction de certains documents, et ce, conformément au calendrier de conservation;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

DE DÉPOSER ET D'APPROUVER la liste de destruction de documents datée du 24 mai 2017;

D'AUTORISER la destruction de ceux-ci.

RÉSOLUTION 195-06-17
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE TRANSACTION ET QUITTANCE DANS LE CADRE DU DOSSIER DE COUR 700-17-010972-140 METTANT EN CAUSE COSOLTEC INC. C. VILLE DE SAINT-COLOMBAN

CONSIDÉRANT le litige opposant Cosoltec Inc. et la Ville de Saint-Colomban, portant le numéro de dossier de Cour 700-17-010972-140;

CONSIDÉRANT que les parties en sont venues à une entente;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu majoritairement, monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande vote contre:

Monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande demande à ce que ses motifs soient consignés au procès-verbal, lesquels sont les suivants:

> « **CONSIDÉRANT** l'absence de documents qui permettent d'évaluer ladite quittance;
>
> **CONSIDÉRANT** les informations fournies dans la quittance;
>
> **CONSIDÉRANT** les articles 11, 12 et 15 de la quittance. »

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général, ou en son absence, le greffier, à signer tous les documents requis incluant la transaction et quittance relativement au dossier de Cour portant le numéro 700-17-010792-140.

La présente résolution ne peut en aucun cas être considérée comme étant une renonciation du droit au secret professionnel.

RÉSOLUTION 196-06-17
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA VILLE DE MIRABEL RELATIVEMENT À LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE BRIGADIERS SCOLAIRES

CONSIDÉRANT que la Ville désire conclure une entente avec la Ville de Mirabel relativement à la fourniture d'un service de brigadiers scolaires;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer l'entente relative à la fourniture de brigadiers scolaires

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS DU MOIS DE MAI 2017 DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

Le rapport mensuel des permis pour le mois de mai 2017 du Service d'aménagement, environnement et urbanisme est déposé.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT DU MOIS DE MAI 2017

Le procès-verbal du Comité consultatif en environnement du 23 mai 2017 est déposé.

RÉSOLUTION 197-06-17
ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX ET LIBÉRATION TOTALE DE LA GARANTIE FINANCIÈRE DU PROJET DOMICILIAIRE « LES PROMENADES DU BOISÉ ST-COLOMBAN », PHASES 3 ET 4 – PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2011-BRO-03

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Patrick Boutin, ingénieur de la firme CDGU ingénierie urbaine, en date du 14 novembre 2014 et reçu le 05 juin 2017, qui spécifie que les travaux relatifs aux infrastructures du développement domiciliaire « Les Promenades du Boisé St-Colomban », phases 3 et 4, n'ont subi, depuis les douze (12) derniers mois, aucun vice ou défaut de quelque nature que ce soit;

CONSIDÉRANT que les infrastructures routières faisant l'objet du présent protocole d'entente ont déjà été municipalisées;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la libération totale de la garantie financière couvrant les phases 3 et 4, soit un montant de trente-huit mille quatre cent trente-cinq dollars (38 435 $);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à procéder à la libération de la garantie financière et à signer tous les documents à cet effet;

D'AUTORISER l'acceptation finale des travaux et de procéder à la fermeture du protocole d'entente PE-2011-BRO-03 relatif au développement domiciliaire « Les Promenades du Boisé St-Colomban ».

RÉSOLUTION 198-06-17
ABOLITION DU CARACTÈRE DE RUE – LOT 2 078 048 (IMPASSE CAYA)

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Pierre Caya a procédé à la démolition de l'unique résidence de l'Impasse Caya en 2017;

CONSIDÉRANT que monsieur Caya désire regrouper quatre (4) lots dérogatoires pour en former un qui serait conforme à la réglementation de la Ville;

CONSIDÉRANT que monsieur Caya a consenti, à la demande de la Ville, à l'établissement d'une servitude de passage notariée en faveur du lot DEUX MILLIONS TROIS CENT-TRENTE-NEUF MILLE CENT-SOIXANTE-SIX (2 339 166) du cadastre du Québec afin que le propriétaire dudit lot ne soit pas lésé par l'annulation du caractère de rue;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et unanimement résolu:

D'ABOLIR le caractère de rue du lot DEUX MILLIONS SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE QUARANTE-HUIT (2 078 048) du cadastre du Québec

D'ANNULER le nom de rue Impasse Caya et d'entreprendre toutes les démarches requises auprès de la Commission de toponymie du Québec.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 3001 RELATIF AU ZONAGE, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 601, TEL QU'AMENDÉ

Monsieur le conseiller François Boyer donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 3001 relatif au zonage, abrogeant et remplaçant le règlement 601, tel qu'amendé.

RÉSOLUTION 199-06-17
ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 3001 RELATIF AU ZONAGE, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 601, TEL QU'AMENDÉ

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture est donné séance tenante;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal, présents lors de l'adoption du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT que les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'ADOPTER le premier projet de règlement numéro 3001 relatif au zonage, abrogeant et remplaçant le règlement 601, tel qu'amendé;

DE TENIR une assemblée de consultation publique le 04 juillet 2017 à compter de 17h00.

RÉSOLUTION 200-06-17
OCTROI D'AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION DU LAC L'HEUREUX

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière vise à permettre la naturalisation des bandes riveraines du lac l'Heureux;

CONSIDÉRANT que la naturalisation des rives va diminuer l'apport de sédiments dans le lac;

CONSIDÉRANT que la naturalisation des bandes riveraines va diminuer l'érosion de certaines berges du lac;

CONSIDÉRANT que cette demande a été présentée au Comité consultatif en environnement (CCE) du 23 mai 2017 et que le CCE, par sa résolution 001-05-17 recommandait au Conseil municipal d'accepter la demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et unanimement résolu:

D'OCTROYER une aide financière d'un montant de trois mille dollars (3 000 $) à l'Association du lac l'Heureux.

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-470-00-453.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-avant mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 201-06-17
FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION – INSPECTRICE EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT que par sa résolution numéro 362-10-16, la Ville a procédé à l'embauche de madame Stéphanie Legault, à titre d'inspectrice en urbanisme et environnement, et ce, selon les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT que madame Stéphanie Legault a rencontré les objectifs fixés lors de son engagement;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement;

DE METTRE FIN à la période de probation de madame Stéphanie Legault et de confirmer son statut d'employé régulier.

RÉSOLUTION 202-06-17
OCTROI DU CONTRAT – PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC PHELAN (URB-SP-2017-242)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le prolongement du réseau d'aqueduc Phelan;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 16 mai 2017:

ENTREPRISES	PRIX
Duroking Construction (9200-2088 Québec Inc.)	132 309,79 $
Inter Chantiers Inc.	134 633,98 $
David Riddell Excavation/Transport	135 892,25 $
Construction TRB Inc.	138 063,00 $
Les Excavations Gilles St-Onge Inc.	142 696,38 $
Raymond Bouchard Excavation Inc.	166 685,00 $
Excavation Marc Villeneuve	183 408,72 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service d'aménagement, environnement et urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Duroking Construction (9200-2088 Québec Inc.), et ce, conformément à leur soumission, datée du 16 mai 2017, au montant de cent trente-deux mille trois cent neuf dollars et soixante-dix-neuf cents (132 309,79 $) excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-400-24-711, projet 2017-10.

DE TRANSFÉRER une somme de cent trente-huit mille neuf cents dollars (138 900 $) du surplus non affecté aux revenus d'investissement.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 4001 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Monsieur le conseiller François Boyer donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 4001 concernant la circulation et le stationnement.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 4003-2017-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 4003 CONCERNANT L'INSTALLATION ET L'AMÉNAGEMENT D'UNE ENTRÉE CHARRETIÈRE OU D'UN TUYAU D'ÉGOUT PLUVIAL EN BORDURE DES RUES, TEL QU'AMENDÉ

Monsieur le conseiller Steve Gagnon donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 4003-2017-02

modifiant le règlement 4003 concernant l'installation et l'aménagement d'une entrée charretière ou d'un tuyau d'égout pluvial en bordure des rues, tel qu'amendé.

RÉSOLUTION 203-06-17
AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) 2017-2018

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et unanimement résolu:

D'AUTORISER le directeur général, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à présenter une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2017-2018, auprès de monsieur Yves St-Denis, député de la circonscription d'Argenteuil;

D'AUTORISER le directeur général, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à signer tous les documents à cet effet.

RÉSOLUTION 204-06-17
PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de cinquante-huit mille trois cent vingt-neuf dollars (58 329 $) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l'annexe « A » identifiant les interventions réalisées par la Ville sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe « B » ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'INFORMER le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local.

RÉSOLUTION 205-06-17
OCTROI DE CONTRAT – RÉPARATION DU RÉSERVOIR SERVANT AU CAPTAGE DES EAUX SALINES

CONSIDÉRANT que la Ville doit procéder à la réparation du réservoir servant au captage des eaux salines;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à la compagnie Soleno Service au coût de seize mille cinq cent quatre-vingt-neuf dollars et quatre-vingt-seize cents (16 589,96 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 21 mai 2017;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-320-00-522.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 206-06-17
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DE LA RIVIÈRE-DU-NORD ET DE LA MONTÉE DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT que dans le cadre du réaménagement de l'intersection du chemin de la Rivière-du-Nord et de la montée de l'Église, il est requis que la Ville fasse part au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de son intention d'établir une entente de collaboration pour des travaux conjoints;

CONSIDÉRANT que le ministère procèdera à une estimation des coûts des travaux afin que la Ville amorce sa demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'AUTORISER la Ville à faire part au ministère des Transports du Québec de son intention d'établir une entente de collaboration pour les travaux conjoints du réaménagement de l'intersection du chemin de la Rivière-du-Nord et de la montée de l'Église.

RÉSOLUTION 207-06-17
ABOLITION DU CARACTÈRE PUBLIC DES LOTS 5 832 065 ET 5 832 067 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET CESSION DES LOTS AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection des infrastructures du pont

sont requis et qu'à cet effet, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports désire se porter acquéreur des lots CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE-DEUX MILLE SOIXANTE-CINQ (5 832 065) et le lot CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE-DEUX MILLE SOIXANTE-SEPT (5 832 067) du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que ces deux lots font partie du domaine public puisque ces derniers possèdent un caractère de parc;

CONSIDÉRANT que la Ville doit changer la vocation des lots et les verser dans le domaine privé avant de les aliéner;

CONSIDÉRANT que la Ville désire retirer du domaine public les lots CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE-DEUX MILLE SOIXANTE-CINQ (5 832 065) et CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE-DEUX MILLE SOIXANTE-SEPT (5 832 067) du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville désire céder, pour la somme d'un (1) dollar, les lots CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE-DEUX MILLE SOIXANTE-CINQ (5 832 065) et CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE-DEUX MILLE SOIXANTE-SEPT (5 832 067) du cadastre du Québec au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

DE CONFIRMER le retrait du caractère de parc et du caractère public affectant les lots CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE-DEUX MILLE SOIXANTE-CINQ (5 832 065) et CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE-DEUX MILLE SOIXANTE-SEPT (5 832 067) du cadastre du Québec;

DE MANDATER un notaire afin d'effectuer la préparation de l'acte notarié et sa publication;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer tous les documents requis afin de procéder à la vente des lots CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE-DEUX MILLE SOIXANTE-CINQ (5 832 065) et CINQ MILLIONS HUIT CENT TRENTE-DEUX MILLE SOIXANTE-SEPT (5 832 067) du cadastre du Québec au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la somme d'un (1) dollar.

RÉSOLUTION 208-06-17
MANDAT À LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD RELATIVEMENT À UN PROJET PILOTE DE TRANSPORT COLLECTIF

CONSIDÉRANT la croissance démographique que vit la MRC de La Rivière-du-Nord et les besoins grandissants de transport collectif;

CONSIDÉRANT l'augmentation croissante du nombre de voitures au centre-ville de Saint-Jérôme et du nombre limité de places de stationnement;

CONSIDÉRANT que le territoire est prêt pour la mise en place d'un service de transport collectif plus structurant;

CONSIDÉRANT que la MRC veut inclure le développement de l'offre de services en transport collectif dans une approche globale de développement pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Rivière-du-Nord a délégué sa compétence en matière de gestion du transport collectif et adapté à l'égard des municipalités de Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte et Sainte-Sophie;

CONSIDÉRANT que la MRC de la Rivière du Nord a amorcé à la fin 2016, une réflexion sur l'optimisation du transport collectif sur son territoire et que la Ville de Saint-Colomban est prête pour la mise en place d'un service de transport collectif plus structurant;

CONSIDÉRANT les changements anticipés dans la prochaine année dans les structures métropolitaines de transport collectif;

CONSIDÉRANT qu'une entente de projet pilote d'une durée de quatre (4) mois d'un circuit de navettes reliant le territoire de Saint-Colomban et le centre-ville de Saint-Jérôme matin et soir aux heures de pointe permettra d'établir et de quantifier les besoins en matière de transport collectif;

CONSIDÉRANT que les frais reliés à l'entente pourront être défrayés à même les quotes-parts de la Ville de Saint-Colomban provenant du poste budgétaire « transport collectif – Saint-Colomban » du TAC RDN.

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et majoritairement résolu, monsieur Xavier-Antoine Lalande vote contre:

Monsieur le conseiller Xavier-Antoine Lalande demande à ce que ses motifs soient consignés au procès-verbal, lesquels sont les suivants:

« **CONSIDÉRANT** le manque d'information conjoint audit projet; »

DE MANDATER la MRC de la Rivière-du-Nord pour négocier et signer une entente d'une durée de quatre (4) mois avec un transporteur pour les services de transport collectif de type navette sur le territoire de la Ville de Saint-Colomban.

RÉSOLUTION 209-06-17
FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION – GESTIONNAIRE DE PROJETS EN GÉNIE CIVIL

CONSIDÉRANT que par sa résolution numéro 401-11-16, la Ville a procédé à l'embauche de monsieur Sylvain Comeault, à titre de gestionnaire de projets en génie civil, et ce, selon les termes établis par la politique portant sur les conditions de travail offertes aux employés cadres de la Ville;

CONSIDÉRANT que conformément à la politique d'évaluation du rendement du personnel cadre de la Ville, monsieur Sylvain Comeault a rencontré les objectifs fixés lors de son engagement;

CONSIDÉRANT le rapport favorable du directeur du Service des travaux publics dont relève ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement;

DE METTRE FIN à la période de probation de monsieur Sylvain Comeault et de confirmer son statut d'employé cadre régulier.

RÉSOLUTION 210-06-17
NOMINATION D'UN JOURNALIER-CHAUFFEUR SURNUMÉRAIRE

CONSIDÉRANT le besoin d'embaucher du personnel surnuméraire pour l'été;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement :

DE NOMMER séance tenante, monsieur Éric Gauthier, à titre de journalier-chauffeur surnuméraire au Service des travaux publics, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

RÉSOLUTION 211-06-17
REJET DES SOUMISSIONS RELATIVES À L'ACQUISITION D'UNE GÉNÉRATRICE MOBILE USAGÉE (INC-SP-2017-234) ET AUTORISATION D'ENTREPRENDRE UN NOUVEAU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À L'ACQUISITION D'UNE GÉNÉRATRICE MOBILE NEUVE (INC-SP-2017-249)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition d'une génératrice mobile usagée (INC-SP-2017-234);

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 06 juin 2017:

ENTREPRISES	Pointage intérimaire	Prix	Pointage final
Le groupe Roger Faguy Inc.	n/a	n/a	n/a
Drumco Énergie Inc.	12	n/a	n/a

CONSIDÉRANT que le comité de sélection n'a pu procéder à l'évaluation qualitative de la soumission du groupe Roger Faguy Inc., puisque cette dernière n'a pas soumis son offre de prix dans une deuxième enveloppe conformément à l'article 1.18 du cahier 1 du devis;

CONSIDÉRANT que le pointage intérimaire de la soumission de l'entreprise Drumco Énergie Inc. n'a pas permis l'ouverture de l'enveloppe comprenant l'offre de prix;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

DE REJETER l'ensemble des soumissions et d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre un nouveau processus d'appel d'offres pour l'acquisition d'une génératrice mobile neuve (INC-SP-2017-249).

DÉPÔT DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR FRÉDÉRIC CÔTÉ À TITRE DE POMPIER

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la démission, en date du 13 juin 2017, de monsieur Frédéric Côté, occupant la fonction de pompier.

RÉSOLUTION 212-06-17
EMBAUCHE DE QUATRE (4) POMPIERS SURNUMÉRAIRES SUR APPEL

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service de sécurité incendie a procédé à une recherche de candidatures pour des postes de pompiers, surnuméraires sur appel, au Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ces postes;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures, le directeur du Service de sécurité incendie recommande de procéder à l'embauche de messieurs Philippe Chartrand, Alex Désy, Marc-Étienne Guimond et Patrice Narbonne;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'EMBAUCHER, séance tenante, messieurs Philippe Chartrand, Alex Désy, Marc-Étienne Guimond et Patrice Narbonne, au poste de pompier surnuméraire sur appel pour le Service de Sécurité incendie, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

Les présentes embauches sont conditionnelles à un examen médical ne démontrant aucun empêchement à exécuter les fonctions requises à l'emploi, à la démonstration d'une recherche négative d'empêchement judiciaire et à la réception des documents relatifs à l'embauche.

La présente résolution est également conditionnelle au maintien du lieu de résidence principale à une distance maximale de 6,5 kilomètres du poste incendie 1 pour messieurs Alex Désy et Marc-Étienne Guimond et à une distance maximale de 6,5 kilomètres du poste incendie 2 pour messieurs Philippe Chartrand et Patrice Narbonne.

RÉSOLUTION 213-06-17
ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 2 020 574

CONSIDÉRANT que la Ville désire se porter acquéreur d'une partie du lot DEUX MILLIONS VINGT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-QUATORZE (2 020 574) du cadastre du Québec pour la somme de deux cent mille dollars (200 000 $);

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de procéder à l'acquisition du lot ci-avant mentionné;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

DE MANDATER un arpenteur-géomètre afin de préparer toute description technique requise;

DE MANDATER Me Joëlle Lupien, notaire, afin de préparer tous les documents relativement à cet acte d'acquisition;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer les documents requis à l'acquisition d'une partie du lot DEUX MILLIONS VINGT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-QUATORZE (2 020 574) du cadastre du Québec.

Il est entendu que tous les frais inhérents à cet acte de cession sont aux frais de la Ville.

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-100-00-723, projet 2017-14.

DE TRANSFÉRER du surplus non affecté aux revenus d'investissement la somme de deux cent mille dollars (200 000 $).

Certificat de disponibilités budgétaires
Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 214-06-17
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CLUB DE SOCCER FC BORÉAL

CONSIDÉRANT que la Ville désire conclure une entente avec le Club de Soccer FC Boréal;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer le protocole d'entente relatif au Club de Soccer FC Boréal.

RÉSOLUTION 215-06-17
AUTORISATION DE PAIEMENT – SAISON DE SOCCER 2017

CONSIDÉRANT le protocole d'entente conclu avec le Club de soccer FC Boréal par lequel la Ville s'engage à verser une subvention annuelle de vingt dollars (20 $) par joueur ainsi que toutes sommes dues en vertu de la politique familiale de Saint-Colomban;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'AUTORISER le paiement au Club de soccer FC Boréal, au montant de vingt-deux mille cinq cents dollars (22 500 $) pour la saison de soccer 2017;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-701-90-999.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-avant mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 216-06-17
OCTROI DE CONTRAT – ACHAT DE QUATRE (4) BALANÇOIRES PARENT-ENFANT POUR LES PARCS PHELAN, LAROCHELLE, PÉRIDOT ET BOIS-DORMANT

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition de quatre (4) balançoires parent-enfant pour les parcs Phelan, Larochelle, Péridot et Bois-Dormant;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- Tessier Récréo-Parc Inc.;
- Multi Jeux Marlin;
- Atelier Go-Élan Inc.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Tessier Récréo-Parc Inc.	6 756.40 $
Multi Jeux Marlin	7 080.00 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à la compagnie Tessier Récréo-Parc Inc., au coût de six mille sept cent cinquante-six dollars et quarante cents (6 756.40 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 12 mai 2017;

D'IMPUTER cette dépense au fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-00-725, projet 2017-99.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 217-06-17
OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET INSTALLATION DE DEUX (2) MODULES DE JEUX D'EAU AU PARC PHELAN

CONSIDÉRANT que les jeux d'eau sont vieillissants;

CONSIDÉRANT que la Ville désire renouveler les modules du jeux d'eau du parc Phelan;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- Vortex Structures Aquatiques Internationales Inc.;
- Les Industries Simexco Inc.;
- Installation Jeux-Tec Inc.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Vortex Structures Aquatiques Internationales Inc.	16 370 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat relatif à la fourniture et l'installation de deux (2) modules de jeux d'eau auprès de la compagnie Vortex Structures Aquatiques Internationales Inc., au coût de seize mille trois cent soixante-dix dollars (16 370 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 09 mai 2017;

D'IMPUTER cette dépense au fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-00-725, projet 2017-99.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 218-06-17
AUTORISATION DE PROCÉDER À LA CRÉATION D'UN POSTE DE SURVEILLANT D'INSTALLATIONS ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques du Service des sports et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur général à créer un poste de surveillant d'installations, à horaire variable sur appel.

D'AUTORISER le directeur général à signer la lettre d'entente 2017-03 relativement à la création de ce poste.

RÉSOLUTION 219-06-17
CRÉATION D'UN POSTE DE JOURNALIER PARCS ET ESPACES VERTS / CONCIERGE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE 2017-05

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques du Service des sports et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur général à créer un poste de journalier parcs et espaces verts / concierge, poste surnuméraire, à horaire variable.

D'AUTORISER la signature de la lettre d'entente 2017-05 relativement à la création de ce poste.

RÉSOLUTION 220-06-17
AFFECTATION D'UN JOURNALIER AU POSTE DE CONCIERGE SURNUMÉRAIRE POUR LE SERVICE DES SPORTS ET LOISIRS

CONSIDÉRANT l'urgence de combler le poste de journalier concierge surnuméraire durant l'absence d'un employé pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT que le coordonnateur du Service des sports et loisirs a procédé à une recherche de candidatures pour un poste de journalier concierge surnuméraire à horaire variable au Service des sports et loisirs;

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT que la réception de candidatures pour ce poste ne fut pas concluante;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures, le coordonnateur du Service des sports et loisirs recommande de procéder à l'affectation temporaire de monsieur Marc-André Dumont, pour une période indéterminée, au poste de journalier concierge surnuméraire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Steve Gagnon, appuyé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay et résolu unanimement:

D'AFFECTER, séance tenante, monsieur Marc-André Dumont, à titre de journalier concierge surnuméraire, au Service des sports et loisirs, jusqu'à ce que le poste soit comblé, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

RÉSOLUTION 221-06-17
EMBAUCHE DES MONITEURS ET D'UN CHEF D'ÉQUIPE POUR LE CAMP DE JOUR DE L'ÉTÉ 2017 ET NOMINATION D'UN CHEF D'ÉQUIPE

CONSIDÉRANT le besoin d'embaucher des moniteurs pour le camp de jour de l'été 2017;

CONSIDÉRANT le besoin de nommer un nouveau chef d'équipe;

CONSIDÉRANT que madame Alanis Désilet, embauchée à titre de monitrice, s'est désistée;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'EMBAUCHER à titre de moniteurs du camp de jour de l'été 2017 pour une durée de huit (8) semaines, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur:

- ✓ Jade Létourneau
- ✓ Emmerick Laroche

- ✓ Victoria Côté-Piché
- ✓ Shy-Ann Nadeau-Veilleux
- ✓ Julie Roy
- ✓ Kevin Berthiaume
- ✓ Naomie Séguin-Massé
- ✓ Samuel Charbonneau
- ✓ Gabrielle Gareau-Cyr
- ✓ Jérémy Thiffault

Les présentes embauches sont conditionnelles à la démonstration d'une recherche négative d'empêchement judiciaire.

RÉSOLUTION 222-06-17
AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À L'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT POUR LES TERRAINS SPORTIFS À L'ÉCOLE À L'ORÉE-DES-BOIS (TP-SP-2017-248)

CONSIDÉRANT que la Ville désire entreprendre le processus d'un appel d'offres relativement à l'aménagement d'un stationnement pour les terrains sportifs de l'école à l'Orée-des-Bois;

CONSIDÉRANT l'entente de partage de coûts intervenue entre la Ville et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT la contribution financière de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord pour l'aménagement d'un stationnement pour les terrains sportifs à l'école à l'Orée-des-Bois, au montant de vingt-cinq mille dollars (25 000 $);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur général adjoint, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à l'aménagement d'un stationnement pour les terrains sportifs à l'école à l'Orée-des-Bois (TP-SP-2017-248).

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions s'est tenue de 20h23 à 21h14.

Les sujets abordés par les personnes ci-après mentionnées ont été les suivants:

Monsieur André Desroches

- ✓ Le projet pilote de transport collectif.

Madame Céline Lachapelle

- ✓ Le service de brigadiers scolaires;
- ✓ Le projet pilote de transport collectif;
- ✓ L'acquisition d'une génératrice.

Monsieur Roland Leduc

- ✓ Le taux de participation au sondage relatif à la politique de la famille, des aînés et des personnes handicapées;
- ✓ Travaux sur le chemin de la Rivière-du-Nord.

Madame Alexandra Cyr

- ✓ La diffusion de l'information sur internet;
- ✓ Le projet pilote de transport collectif.

Monsieur Étienne Urbain

- ✓ Aides financières octroyées aux associations de lacs;
- ✓ Sujets abordés par le Comité consultatif en environnement.

Madame Anne-Marie Théorêt

- ✓ Événement Relais pour la vie;
- ✓ L'écoute et le dynamisme de la Ville.

Madame Roxanne Béland

- ✓ La circulation automobile.

Monsieur Gaston Bouchard

- ✓ Le retrait du point 3.7 relatif à l'octroi d'une aide financière à l'Association Citoyenne du lac Légaré.

Monsieur Marc-Olivier Gagnon

- ✓ La circulation automobile;
- ✓ L'appel d'offres relativement aux travaux d'aménagement d'un stationnement pour les terrains sportifs à l'école à l'Orée-des-Bois.

RÉSOLUTION 223-06-17
CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21h14 l'ordre du jour étant épuisé:

Il est dûment proposé par madame la conseillère Stéphanie Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Steve Gagnon et résolu unanimement:

DE LEVER la présente séance.

_____	_____
Jean Dumais	Me Stéphanie Parent
Maire	Greffière